

Pôle Attractivité et
Développement Economique
Suivi des dispositifs

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la délibération n°5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise **FORMACOM** le 19 mars 2025,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 07 juillet 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait de mettre en place un système d'authentification renforcée, d'effectuer un audit des accès distants afin d'appliquer les politiques de sécurité, mais également, de revoir le système et l'utilisation des sauvegardes et de récupération des données par la formation de ses collaborateurs,

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 8000€ HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $8\ 000 * 50\% = 4\ 000\text{€}$

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise **FORMACOM**, dont le siège est situé au 1 rue Léon BOURGEOIS - 87 100 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 000 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **FORMACOM**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **23 JUL. 2025**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN